

Lettre ouverte à toi, le conducteur routier.

<u>C'est la course après le temps.</u> Mais à quel prix? Nos acquis sociaux s'effondrent comme un château de carte. La prochaine contre-réforme des retraites en 2017 sonnera le glas du Congé de Fin d'Activité (CFA) tel que nous le connaissons. Nos emplois (moins 20 000 en 5 ans) disparaissent avec la bénédiction de l'Union Européenne et des grands groupes de transports Européens dont certains sont Français. Notre Convention Collective avait un sens avec des coefficients et des taux horaires (ou forfait) dignes de ce nom. Dans sa construction, le coef 150 était l'équivalent de 1 fois $\frac{1}{2}$ le taux horaire du SMIC, le coef 138 de 1,38 fois, etc, etc.......

Aujourd'hui, le coef 150 n'est plus qu'à 0,33 cts d'€ du SMIC soit 3,43%, le coef 138 à 0,6 cts d'€ soit 0,621%.......Alors, il est facile que tu dises « ouais, mais que font les syndicats? ». Les syndicats font ce qu'ils peuvent et sans toi en tant que salarié nous ne sommes rien, absolument rien. Tu l'as bien vu lors de la grève des routiers sur les salaires en 2015, il n'y avait que les militants, les adhérents des OS. Et toi tu étais où? A gueuler contre les Polonais, les Roumains, les Slovaques qui prennent ton boulot donc contre le cabotage organisé par et pour les transporteurs Européens!

Demain, après-demain seront organisées partout en France des grèves et des manifestations contre le projet loi travail. Que vas-tu faire ? Dire « cela ne me concerne pas! » ?





Pourtant, tu es bien concerné par l'inversion de la hiérarchie des normes, par la nouvelle modulation sur 3 ans, par la fin programmée de la médecine du travail mais aussi et c'est cela le plus important pour toi, la possibilité par accord d'entreprise d'instaurer le paiement de toutes les <u>heures supplémentaires à 10% au lieu de 25 et 50%</u> aujourd'hui. Car l'entreprise trouvera toujours un salarié mandaté par une OS ou un Délégué Syndical (peut-être même un FO) pour signer un accord de merde avec les heures supp à 10%. Nous savons tous comment cela se passe toi comme moi, un beau camion, une prime par ci, par là et l'employeur aura sa signature. Et là, toi le routier quand tu verras ton bulletin de paye et que tu ferras ton compte sur l'année avec moins 300 € (zone courte) et moins 2 000 € (zone longue) que diras- tu? « C'est la faute des syndicats!»?

Trop facile bien évidemment. Alors routier, à toi de te prendre en main, à toi de dire « STOP ». Car sache-le, une fois que la loi travail aura été votée, il sera trop tard, bien trop tard.

Conséquences indirectes pour toi, baisse de ta pension CFA, IPRIAC, Retraite, Complémentaire Retraite. Mais aussi en Maladie, Accident du Travail et Invalidité.

Je suis un ancien routier, devenu Secrétaire Général de la Fédération Nationale des Transports et de la Logistique FO/UNCP et sache ami routier que je mettrai tout en œuvre pour que cette loi ne passe pas car elle est trop dangereuse sur beaucoup de sujets, mais sans toi routier, salarié des transports je ne pourrais rien faire.

Paris le 29 avril 2016. Le Secrétaire Général, Patrice CLOS.